



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

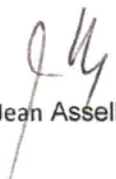
Le Ministre



Luxembourg, le 21 décembre 2018

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire urgente n° 76 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire N° 76 déposée par l'Honorable Député Monsieur Laurent MOSAR (CSV)

Réponse à la question 1 :

Il n'est pas dans les usages du ministre des affaires étrangères et européennes de se prononcer publiquement sur l'impact politique potentiel qu'une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne pourrait avoir sur les délibérations au sein du parlement d'un Etat tiers.

La procédure en vue de la signature et de la conclusion de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a été lancée du côté européen et le Luxembourg s'attend à ce que la partie britannique prenne de son côté les mesures nécessaires pour faire en sorte que cet accord puisse entrer en vigueur le 30 mars 2019, afin de permettre un retrait ordonné.

Réponse à la question 2 :

Sans objet.

*

*

*